

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juillet 2009

FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE - (n° 1793)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 226

présenté par
M. Vercamer-----
à l'amendement n° 25 de Mme Brunel

à l'ARTICLE 20

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« peut être »

le mot :

« est ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement se justifie par son texte même.